

numerus

courrier statistique

www.vd.ch/statvd

38^e année n°3 mai 2021

EN L'ESPACE DE DEUX MOIS, 5000 NOUVEAUX CHÔMEURS «ESTAMPILLÉS» COVID-19 EN 2020

Le taux de chômage a augmenté d'un tiers dans le canton de Vaud, pour s'établir à 4,5 % en 2020. Cette forte augmentation du nombre de chômeurs est due à la pandémie de Covid-19. L'addition aurait sans doute été plus salée si les entreprises n'avaient pas pu recourir au chômage partiel. Au cours de l'été, près de 150 000 travailleurs sont concernés par des demandes de chômage partiel, ce qui équivaut à près du tiers des emplois vaudois. La dégradation du marché de l'emploi concerne en particulier les activités d'hôtellerie et restauration.

Depuis les premiers cas épidémiques recensés à Wuhan en Chine fin 2019, le virus sarscov-2 n'a cessé de se propager dans le monde et en Suisse en 2020. Sa virulence a obligé pratiquement tous les Etats du monde à procéder, sur le plan économique, à la fermeture temporaire de nombreux établissements et sur le plan social à des confinements ou des semi-confinements de leur population. Une baisse drastique de l'activité économique et de la consommation s'en est suivie, entraînant dans son sillage la montée du chômage.

UN CHÔMAGE À 4,5 % EN 2020

En moyenne, 18 780 chômeurs sont inscrits dans un office régional de placement (ORP) du canton en 2020. Le taux de chômage annuel, 4,5 % (+1,1 point de pourcentage par rapport à 2019), est le plus haut depuis 2016, lorsqu'il atteignait 4,7 % lors de la crise du franc fort. Entre fin 2019 et fin 2020, cela représente 5128 chômeurs supplémentaires, soit +34 % en une année. La hausse est du même ordre au niveau national (+39 %), le taux de chômage moyen sur l'année augmentant de +0,8 point pour s'établir à 3,1 %.

MARS ET AVRIL 2020: BRUSQUE MONTÉE DU CHÔMAGE

La montée du chômage a été forte et soudaine. L'essentiel de la hausse de 2020 a en effet eu lieu en mars (+20 %) et avril (+11 %), soit 5042 chômeurs supplémentaires enregistrés auprès des ORP vaudois [F1]. La hausse au cours de ces deux mois fait écho aux décisions prises par le Conseil fédéral pour enrayer la progression de la pandémie de coronavirus. Notamment le 16 mars 2020, lorsqu'il qualifia la situation en Suisse de «situation extraordinaire» au sens de la Loi sur les épidémies et ordonna un semi-confinement pour endiguer la première vague de contagions. De fait, en Suisse, tous les bars, restaurants, lieux de divertissements et loisirs, les commerces non essentiels et les activités de service à la personne impliquant des contacts directs ont été fermés depuis cette date jusqu'au 11 mai (certains types de magasins ont pu ouvrir dès le 27 avril et d'autres le 8 juin seulement). L'enseignement en présentiel a aussi été interdit et le télétravail fortement encouragé. Les entreprises toujours actives ont également dû mettre en œuvre

1-3 En l'espace de deux mois, 5000 nouveaux chômeurs «estampillés» Covid-19 en 2020
www.vd.ch/stat-chomage

4 Main-d'œuvre frontalière: hausse continue depuis 2002
www.vd.ch/stat-travail_etrangers



© Statistique Vaud
Rue de la Paix 6 - 1014 Lausanne
T +41 21 316 29 99
info.stat@vd.ch

Abonnement: CHF 49.-

Responsable de publication: Gilles Imhof

Responsable d'édition: Sylviane Brandt

Rédaction: Claudio Bologna (CB)
Amélie de Flaergues (ADF)

Mise en page: Statistique Vaud

Imprimé en Suisse



STATISTIQUE VAUD

Département des finances
et des relations extérieures

des mesures de sécurité et de distanciation sociale qui ont partiellement altéré leur activité. Dans ce contexte, de très nombreuses entreprises n'ont pas eu d'autres choix que de mettre leur activité entre parenthèses ou de la freiner considérablement.

Entre février et avril 2020, toutes les catégories socio-démographiques sont affectées par la chute du marché de l'emploi, en particulier les chômeurs âgés de moins de 30 ans (+44 %). Les femmes et les hommes, les Suisses et les étrangers sont touchés dans des proportions assez proches [F2].

L'HÔTELLERIE ET LA RESTAURATION PASSABLEMENT ENTRAVÉES

Lors de la première vague épidémique, près de 40 % de la hausse du nombre de chômeurs se concentre dans quatre branches d'activité: la construction (14 %), l'hôtellerie et la restauration (14 %), le commerce de détail (7 %) et l'enseignement privé (5 %). La hausse dans la construction est emblématique de la gravité de la situation, car le chômage baisse habituellement avec le retour des beaux jours. Globalement, la suite de l'année n'a pas été particulièrement impactée par la pandémie. Les variations sont plutôt proches des évolutions saisonnières habituelles.

La deuxième vague, qui a atteint son pic début novembre, n'a pas eu le même impact économique. Plutôt que d'imposer l'arrêt d'une partie importante de l'activité économique, la Confédération et les Cantons ont en effet privilégié d'autres solutions de protection. Certaines branches ont pu se reprendre plus facilement que d'autres. Ainsi, en fin d'année 2020, près de 40 % de la hausse constatée par rapport à décembre 2019 se concentre cette fois-ci sur l'hôtellerie et la restauration (18 %), la construction (8 %), le commerce de détail (7 %) et le commerce de gros (6 %).

LES CHÔMEURS DE LONGUE DURÉE REPARTENT À LA HAUSSE

Comme lors des précédentes phases de récession ou de marasme économique (crise des *subprimes* en 2009, bulle internet en 2003, etc.), la montée du chômage est accompagnée par l'augmentation du nombre de chômeurs de longue durée, c'est-à-dire les chômeurs inscrits au chômage depuis plus d'une année [F3]. Après trois années de baisse continue, le nombre de chômeurs de longue durée a en effet doublé (de 2000 à 4260) entre décembre 2019 et décembre 2020 pour représenter 21 % des chômeurs. Toutes les classes d'âges sont concernées. La hausse est notamment liée à la prolongation de la durée d'indemnisation. Afin de repousser le spectre d'un transfert important du nombre de chômeurs en fin de droits vers l'aide sociale, le Conseil fédéral a en effet prolongé de 120 jours le droit aux indemnités de l'assurance-chômage dès le mois de mars 2020.

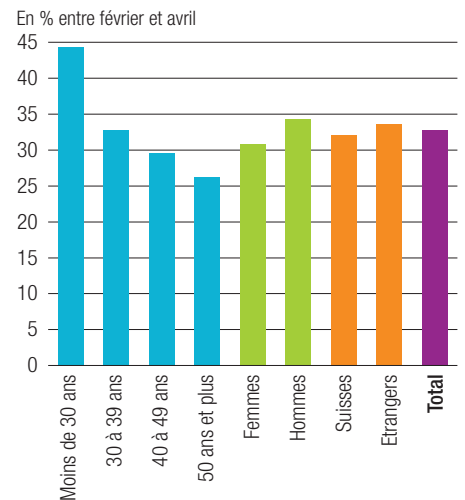
RECOURS MASSIF ET INÉDIT AU CHÔMAGE PARTIEL

Bien que spectaculaire, la hausse du chômage aurait pu être beaucoup plus forte si les entreprises n'avaient pas pu recourir au chômage partiel. Afin de permettre aux établissements de conserver leurs forces de travail pendant cette période extraordinaire sur le plan de l'impact économique, les critères d'accès au chômage partiel ont été simplifiés et élargis. A partir de mars 2020, le nombre de travailleurs autorisés à bénéficier d'une

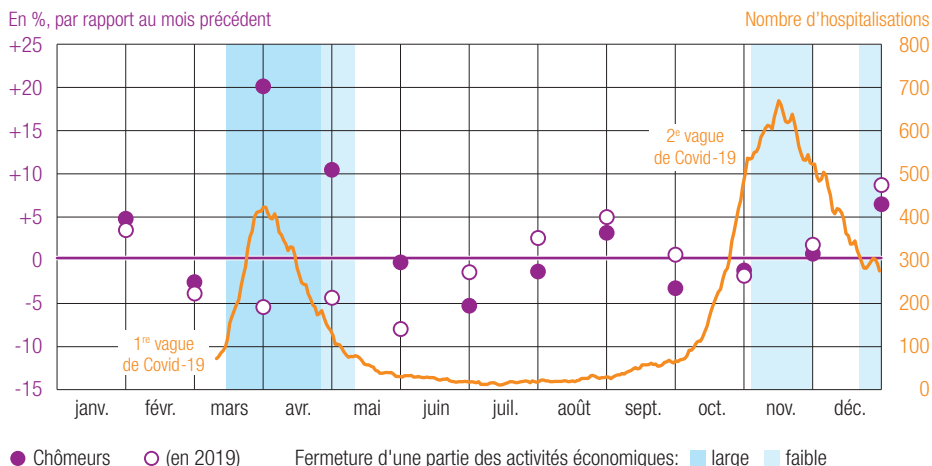
réduction de l'horaire de travail (RHT) a en effet littéralement explosé. Les 157 000 personnes concernées par des demandes de RHT entre mars et août représentent plus du tiers du total des emplois vaudois. Il s'agit d'un véritable changement d'échelle dans le recours au chômage partiel. A titre de comparaison, le nombre de travailleurs concernés est toujours resté en dessous de 1000 depuis 2014. En 2009, au plus fort de la crise des *subprimes*, le pic avait atteint 6900 préavis positifs, soit 20 fois moins qu'en mai 2020 [F4].

Le risque d'une destruction d'emplois massive était tangible. Si le déconfinement a permis une certaine normalisation au cours de l'été, il a également permis à de nombreuses entreprises de poursuivre leurs activités. D'une part, le chômage n'a pas augmenté de manière conséquente et, d'autre part, la Confédération a décidé de prolonger le dispositif simplifié des « RHT Covid-19 » dès fin août.

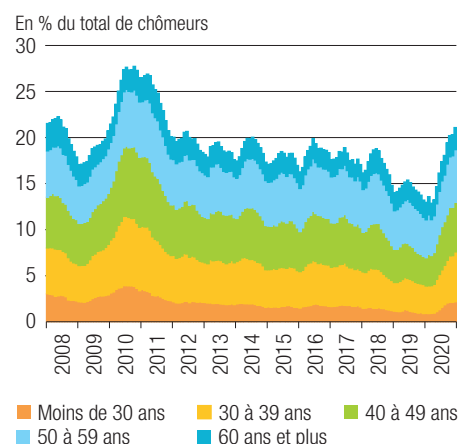
[F2] PROGRESSION DU NOMBRE DE CHÔMEURS, VAUD, 2020



[F1] CHÔMEURS, VAUD, 2020



[F3] CHÔMEURS DE LONGUE DURÉE, VAUD



Dès lors, les entreprises toujours en difficulté ont pu demander une prolongation de ces autorisations dès septembre. Signe que la crise n'est pas résolue, plus de 41 000 emplois restent concernés en décembre. C'est peut-être quatre fois moins qu'en mars, mais c'est toujours six fois plus que le pic atteint lors de la crise de 2009.

En mai 2020, le recours au chômage partiel affecte de nombreuses branches économiques du secondaire et du tertiaire, mais en premier lieu la construction (14 % des demandes), la restauration (8 %) et le commerce de détail (6 %). Sept mois plus tard, le nombre de demandes a baissé dans toutes les branches, mais reste élevé dans la restauration (désormais 24 % des demandes). L'hébergement (8 %) est devenu la deuxième branche la plus concernée.

2021, ANNÉE DE REPRISE ÉCONOMIQUE

Dans ce climat de grande incertitude, les perspectives économiques pour l'année 2021 sont néanmoins positives. La diffusion des vaccins devrait permettre d'endiguer les futures vagues épidémiques, cela malgré l'apparition de nouveaux variants. C'est en tous cas le scénario privilégié par les instituts de prévisions : 2021 semble donc s'orienter vers une année de reprise économique. Le groupe d'experts de la Confédération prévoit, pour la Suisse, un solide retour à la croissance avec un PIB en augmentation de 3,0 %. Toutefois, le taux de chômage devrait encore augmenter à 3,3 % en moyenne sur l'année en Suisse (+0,2 point par rapport à 2020).

Pour le canton de Vaud, la croissance du PIB devrait atteindre +2,8 % selon le Créa (Institut d'économie appliquée - HEC Lausanne). Le taux de chômage vaudois devrait quant à lui légèrement diminuer. Selon les prévisions de Statistique Vaud¹, le nombre de chômeurs devrait s'établir à 18 000 en moyenne [F5], soit un taux de 4,3 % (-0,2 point par rapport à 2020).

PROGRESSION PLUS CONTENUE POUR LES DEMANDEURS D'EMPLOI

Les chômeurs ne représentent que deux tiers environ de l'ensemble des demandeurs d'emplois. En 2020, le canton de Vaud compte en effet 28 500 demandeurs d'emploi inscrits à l'ORP, en moyenne annuelle. En comparaison par rapport à 2019, la hausse en 2020 est plus contenue (+21 %) que celle des chômeurs. Parmi les différentes catégories d'âges de demandeurs, les moins de 30 ans ont augmenté plus fortement (+28 %). Dans les classes d'âges supérieures, l'augmentation varie autour de +20 %. Les demandeurs d'emplois d'origine suisse (+21 %) et étrangère (+22 %) ont progressé dans des proportions similaires. Les hommes sont par contre légèrement plus impactés que les femmes, respectivement +29 % et +24 %.

Lorsqu'ils quittent l'ORP, tous les demandeurs d'emploi n'ont pas forcément retrouvé du travail. Ils peuvent renoncer à l'aide de l'ORP et continuer leur recherche d'emploi par leurs propres moyens. Certains peuvent se retirer du marché du travail, notamment pour s'occuper de leur famille ou suivre une formation. En 2020, 60 % des demandeurs d'emploi ont retrouvé un poste de travail à la sortie de l'ORP, ce taux est dans la lignée de l'année précédente (59 %). | CB

¹ Basées sur la situation à fin avril 2021.

Source des données : SECO, Service de l'emploi (Vaud).

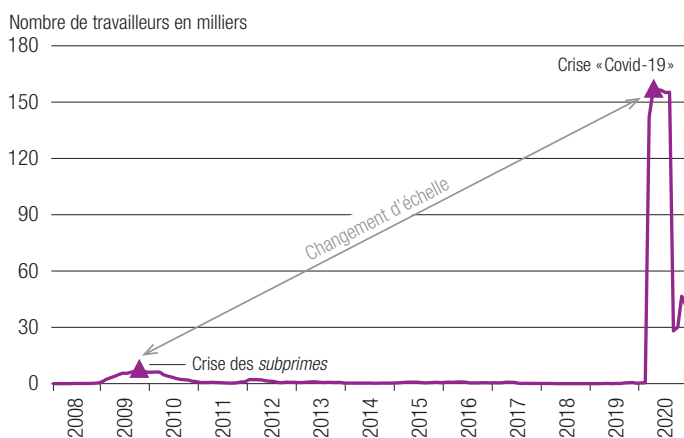
Demandeur d'emploi et chômeur

Sont considérées comme demandeurs d'emploi toutes les personnes inscrites à un office régional de placement et qui cherchent un emploi. Les chômeurs sont des demandeurs d'emploi qui ne travaillent pas et sont immédiatement disponibles en vue d'un placement. Peu importe qu'ils touchent ou non des indemnités de chômage.

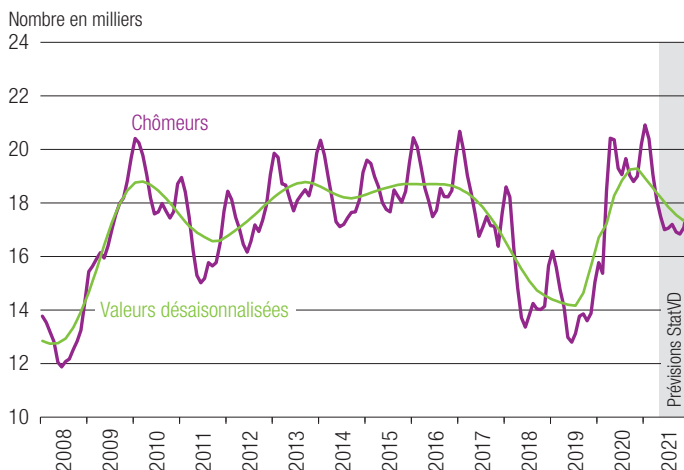
Chômage partiel

Les demandes de préavis de réduction de l'horaire de travail (RHT), ou **chômage partiel**, permettent aux entreprises de ne pas licencier leur main-d'œuvre en cas de baisse d'activité. Pour cela, il leur faut obtenir un préavis positif de la part des autorités concernant le personnel impliqué. L'assurance-chômage verse alors 80 % du salaire des employés pour les heures de travail perdues. Libre à l'employeur de compléter les 20 % manquants. Ce dispositif est souvent utilisé dans la construction en hiver et plus généralement dans de nombreuses branches en cas de crise économique.

[F4] RÉDUCTION DE L'HORAIRE DE TRAVAIL (RHT) PAR MOIS, VAUD



[F5] PRÉVISIONS DE CHÔMAGE, VAUD



MAIN-D'ŒUVRE FRONTALIÈRE : HAUSSE CONTINUE DEPUIS 2002

Avec environ 35 000 personnes à fin 2020, la main-d'œuvre frontalière continue d'augmenter dans le canton de Vaud pour représenter 7,6 % des actifs occupés. Cette tendance, amorcée en 2002 avec l'entrée en vigueur de l'Accord sur la libre circulation des personnes entre la Suisse et l'Union européenne, a évolué au gré des décisions politiques et de la conjoncture économique. En dix-huit ans, le nombre de frontaliers a triplé. La demande tend à baisser du côté de l'industrie et à augmenter dans le domaine de la santé et de l'action sociale.

A fin 2020, 34 570 frontaliers de nationalité étrangère travaillent dans le canton de Vaud. Bien que les chiffres 2020 soient des estimations¹, il semble que la progression de cette main-d'œuvre se soit poursuivie malgré la crise sanitaire et économique liée à la Covid-19 [F1]. Ces travailleurs représentent 7,6 % de la population active occupée vaudoise en 2020, soit une part relativement modeste en comparaison avec les cantons de Genève et du Tessin, pour lesquels elle s'élève à 29 %.

DES JEUNES DE HAUTE-SAVOIE ET DU DOUBS EN MAJORITÉ

Près des deux tiers des frontaliers sont des hommes et la moitié sont âgés entre 25 et 39 ans. Ils viennent principalement de Haute-Savoie (31 %) et du Doubs (27 %) pour se rendre dans les districts du Jura-Nord vaudois (26 %), de Nyon (23 %) et de Lausanne (20 %). Ces travailleurs sont occupés notamment dans l'industrie (24 %), le commerce (15 %) et la santé et l'action sociale (14 %).

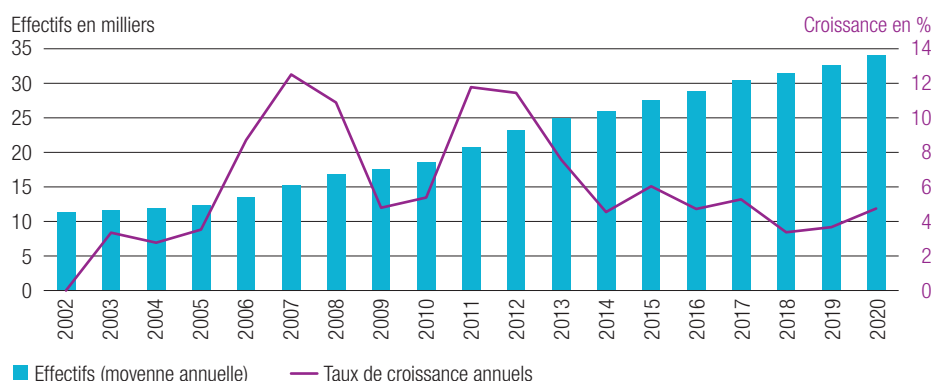
TROIS FOIS PLUS DE FRONTALIERS QU'EN 2002

Depuis 2002 et l'entrée en vigueur de l'Accord sur la libre circulation des personnes (ALCP) entre la Suisse et l'Union européenne (UE), le nombre de frontaliers travaillant dans le canton de Vaud a plus que triplé, passant de 11 300 personnes à 34 200 en 2020 (moyennes annuelles), soit une hausse de 200 %. Durant la même période, la population active occupée résidente a crû de 30 %.

SUPPRESSION DES ZONES FRONTALIÈRES ET CRISES ÉCONOMIQUES À L'ORIGINE DES REBONDS

L'augmentation du nombre de frontaliers n'a pas été constante depuis 2002. La suppression des zones frontalières entre la Suisse et l'UE le 1^{er} juin 2007 a eu un impact remarquable sur l'arrivée de nouveaux frontaliers [F1]. Le pic apparu dans les années 2011-2012 s'explique davantage par les crises économiques et financières qui se sont succédées au sein de l'UE entre 2008 et 2011 (crise des *subprimes* et de l'endettement). Relativement peu impactée par ces crises, la Suisse a attiré les travailleurs de l'UE ayant eu des difficultés à trouver un emploi dans leur pays. Le taux de chômage de l'UE est en effet passé de 7 % à 11,5 % durant cette période. La plus forte hausse trimestrielle a d'ailleurs été enregistrée au quatrième trimestre 2011 (+14,9 %).

[F1] EFFECTIFS ET TAUX DE CROISSANCE ANNUELS DE LA MAIN-D'ŒUVRE FRONTALIÈRE, VAUD



ÉVOLUTION DES BESOINS

Le besoin en main-d'œuvre frontalière selon les branches d'activité a passablement évolué. Si le secteur secondaire a été le plus grand employeur jusqu'au début des années 2000, la majorité des frontaliers travaillent dès lors dans le secteur tertiaire. Cette tendance se poursuit; alors que le taux de croissance annuel moyen est de 4,1 % entre 2002 et 2020 pour le secteur secondaire, il est le double pour le secteur tertiaire (8,1 %).

La part des frontaliers actifs dans le secteur de l'industrie notamment a fortement diminué; de 37 % en 2002, elle atteint 24 % en 2020. Parallèlement, celle des frontaliers employés dans la santé et l'action sociale a doublé, passant de 7 % à 14 % [F2]. Ces derniers représentent ainsi un cinquième des frontaliers du secteur tertiaire, soit une part très proche des frontaliers occupés dans le commerce. La part de ces derniers a d'ailleurs diminué de 10 points dans le secteur tertiaire depuis 2002.

L'évolution de la demande en main-d'œuvre frontalière selon les branches peut expliquer la part croissante des frontaliers de Haute-Savoie et la baisse de ceux provenant du Jura. | ADF

¹ Le délai entre le début d'une activité de travail et son enregistrement peut prendre un certain temps. De plus, les cessations d'activité ne sont pas toujours annoncées au canton. Ainsi, les données des trois derniers trimestres sont corrigées jusqu'à 2 ans après leur diffusion. Les données 2020 définitives seront donc connues en 2022.

Source des données : OFS, Statistique des frontaliers, Enquête suisse sur la population active. Etat au 28.04.2021.



[F2] FRONTALIERS SELON CERTAINES BRANCHES D'ACTIVITÉ, VAUD

